



Le service sanitaire

**BILAN 2018/2019 ET PERSPECTIVES
POUR LA PROCHAINE RENTRÉE UNIVERSITAIRE**



Vendredi 28 juin 2019
#SERVICESANITAIRE

Dossier de presse

CONTACTS PRESSE

ARS Océan Indien :

Nicoïse VIDOT

Tél : 02 62 93 94 55 - Port : 06 92 66 61 20

Courriel : nicoise.vidot@ars.sante.fr

Rectorat de la Réunion :

Service Communication

Port : 06 92 42 42 68

Courriel : ce.communication@ac-reunion.fr

Service sanitaire : bilan 2018/2019, perspectives pour la prochaine rentrée universitaire

L'instauration d'un service sanitaire obligatoire pour tous les étudiants en santé, depuis la rentrée 2018, s'inscrit dans la Stratégie Nationale de Santé, dont le premier axe est la prévention et la promotion de la santé. Après une première année de déploiement (près de 400 étudiants concernés à La Réunion et à Mayotte sur 48 000 étudiants en France), l'ARS Océan Indien et l'Académie de La Réunion se sont réunies ce 28 juin, avec l'ensemble des acteurs, pour dresser le bilan des actions réalisées. Témoignages des étudiants et des formateurs, et retours d'expériences ont permis de mettre en perspective la déclinaison du dispositif pour la prochaine rentrée universitaire.

> Qu'est-ce que le service sanitaire ?

Lancé par le ministère des Solidarités et de la Santé et le ministère de l'Enseignement Supérieur, le service sanitaire a été déployé à La Réunion et à Mayotte à la rentrée 2018.

L'objectif est de former les étudiants, futurs professionnels de santé, aux enjeux de la prévention et de la promotion de la santé au travers d'actions concrètes de prévention et d'éducation à la santé auprès de la population :

- ✓ **dans différents lieux** : établissements scolaires, lieux de vie, EHPAD, entreprises, etc.
- ✓ **sur des thématiques identifiées comme prioritaires**, en lien avec les priorités nationales et régionales de santé publique : santé sexuelle, addictions, activité physique, alimentation, etc.

D'une durée de 6 semaines, le service sanitaire est intégré dans la formation des étudiants (sans allongement de la durée du cursus universitaire), avec alternance d'apport théorique et d'actions de prévention/promotion de la santé.

Il constitue une ressource pour développer les actions de prévention, en complémentarité de l'intervention des associations et acteurs spécialisés.

> Réunion du 28 juin : retours d'expériences et regards croisés

Co-présidée par Martine LADOUCKETTE, Directrice générale de l'ARS OI, et Vêlayoudom MARIMOUTOU, Recteur de la région académique de La Réunion, une rencontre s'est tenue le 28 juin, en présence de l'ensemble des partenaires impliqués dans le dispositif. Cette réunion a été l'occasion de dresser le bilan positif du dispositif après une année de mise en œuvre et de mettre en perspective sa déclinaison pour la prochaine rentrée.

Les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées auprès d'écoliers, de collégiens et de lycéens ont fait l'objet de présentations, sous forme de retours d'expériences par les étudiants, les référents pédagogiques des instituts de formation, l'UFR Santé, mais aussi d'un chef d'établissement et d'un référent de proximité des établissements d'accueil.

> Service sanitaire en océan Indien : un bilan positif en 2018-2019

Etudiants concernés

Près de 400 étudiants en médecine, maïeutique et soins infirmiers

- **350 à La Réunion** (218 étudiants infirmiers de 2^{ème} année, 24 étudiantes sages-femmes de 4^{ème} année, 108 étudiants en médecine de 3^{ème} année)
- **35 à Mayotte** (35 étudiants infirmiers)



Publics concernés par les actions de prévention et d'éducation à la santé

Les étudiants sont intervenus auprès des jeunes enfants et adolescents des établissements scolaires de l'éducation nationale :

- **97 établissements scolaires à La Réunion** (55 collèges, 29 lycées, 13 lycées professionnels)
Soit un total de 23 718 élèves de 12 à 16 ans, de la 6^{ème} à la terminale
(571 classes de collèges soit 13 500 élèves, 384 classes de lycées soit 9 600 élèves)
- **11 écoles élémentaires à Mayotte :**
Soit 1360 élèves de 5 à 11 ans, du CP au CM2
(53 classes élémentaires)

Les thématiques abordées :

- **Éducation à la sexualité** (225 classes à La Réunion / 4 classes à Mayotte)
- **Addictions** (490 classes à La Réunion / 15 classes à Mayotte)
- **Activité physique** (55 classes à La Réunion)
- **Nutrition** (185 classes à La Réunion / 19 classes de 9 à 12 ans à Mayotte)
- **Hygiène bucco-dentaire** (15 classes de 5 à 7 ans sur Mayotte)

Suivi et accompagnement du déploiement du service sanitaire

Co-présidé par la Directrice générale de l'ARS OI, et le Recteur de la région académique de La Réunion, un comité régional stratégique associe différents partenaires : UFR Santé, instituts d'études en santé, collectivités territoriales (conseil régional et conseil départemental), DIECCTE, IREPS, service de santé des armées, et représentants des étudiants de chaque filière de santé.

Sur la période 2018-2019, le comité s'est réuni à 6 reprises afin de suivre, réajuster et évaluer le déploiement du dispositif, de repérer les difficultés et les pistes d'amélioration pour les années à venir.

> Perspectives 2019/2020 : élargir le dispositif pour lutter davantage contre les inégalités

Pour la promotion 2019-2020, les partenaires prévoient les actions suivantes :

- **Intégration des étudiants en masso-kinésithérapie**
- **Ouverture du dispositif à d'autres établissements scolaires :** collèges du réseau d'éducation prioritaire (REP et REP+), et écoles volontaires ayant un volet santé dans leur projet d'école pour les élèves du cycle 3 de l'Académie de La Réunion
- **Ouverture aux établissements de l'enseignement privé** sous contrat ou du ministère de l'agriculture
- **Élargissement du service sanitaire à d'autres lieux :** le Régiment du service militaire adapté (RSMA).

Au niveau de l'enseignement, les projets suivants seront développés :

- **Mise en place d'un tronc commun de 3 jours pour toutes les filières** (enseignements en santé publique, démarche projet, etc.)
- **Élargissement des thématiques :** utilisation raisonnée des écrans, hygiène corporelle et environnementale, gestes et postures.



Sommaire

Le service sanitaire : former les étudiants en prévention et en promotion de la santé	p.7
<ul style="list-style-type: none">• Contexte• Qu'est-ce que le service sanitaire ?• Le service sanitaire, une formation théorique et pratique	
Bilan 2018-2019 du service sanitaire en Océan Indien.....	p.9
<ul style="list-style-type: none">• Étudiants concernés• Interventions des étudiants auprès des publics cibles	
Suivi et accompagnement du déploiement du dispositif	p.10
Perspectives 2019/2020 : élargir le dispositif pour lutter davantage contre les inégalités	p.11



Le service sanitaire : former les étudiants en prévention et en promotion de la santé

Lancé par le ministère des Solidarités et de la Santé et le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation depuis la rentrée 2018, le service sanitaire concerne 48 000 étudiants en santé en France, dont 400 étudiants pour l'Océan Indien.

Contexte du dispositif

Au centre de la Stratégie Nationale de Santé, la prévention est un axe majeur de la politique du gouvernement.

La prévention passe par la promotion de comportements favorables à la santé visant l'amélioration de la santé et de la qualité de vie. Les inégalités sociales de santé sont en partie liées à un accès inégal aux comportements favorables.

La fréquence des comportements à risques est particulièrement prégnante chez les jeunes, et le plus souvent parmi les publics les plus fragiles. Il est essentiel de les sensibiliser aux facteurs de risques auxquels ils peuvent s'exposer (tabac, alcool, maladies sexuellement transmissibles) et d'encourager les bons comportements.

L'enjeu du service sanitaire est double :

- renforcer les compétences des individus pour adapter leurs comportements et développer l'éducation pour la santé pour les aider à y parvenir en incluant la prévention dans tous les milieux et tout au long de la vie,
- former les futurs professionnels de santé à la prévention et promotion de la santé.

Qu'est-ce que le service sanitaire ?

Le service sanitaire vise à familiariser les futurs professionnels de santé aux enjeux de la prévention. Destiné à tous les étudiants en santé, il s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé dont le premier axe est de mettre en place une politique de prévention et de promotion de la santé.

Formés aux enjeux de la prévention, les futurs professionnels de santé réalisent des actions concrètes de prévention et d'éducation à la santé auprès de la population dans différents lieux (établissements scolaires, lieux de vie, EHPAD, entreprises, etc.) et sur des thématiques identifiées comme prioritaires au niveau national ou régional : santé sexuelle, addictions, activité physique, alimentation...

Les objectifs consistent à :

- Initier tous les futurs professionnels aux enjeux de la prévention et de la promotion de la santé par l'acquisition de connaissances et de compétences spécifiques,
- Intégrer la prévention dans les pratiques des professionnels de santé,
- Intervenir dans des écoles, collèges, lycées, universités, EHPAD, établissements médico-sociaux, entreprises, etc., notamment autour de thématiques comme l'alimentation, l'activité physique, la santé sexuelle, les addictions,
- Développer la prévention et la promotion de la santé, grâce à la mobilisation des étudiants en santé,



- Favoriser l'interdisciplinarité des étudiants en santé par la réalisation de projets et d'actions communes à plusieurs filières de formation,
- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Le service sanitaire, une formation théorique et pratique

D'une durée de 6 semaines, le service sanitaire est intégré dans la formation des étudiants en santé, sans allongement de la durée du cursus. Il comprend plusieurs temps de formation, pouvant être répartis sur deux années consécutives :

- **Une formation théorique pour acquérir les connaissances, les compétences et savoir-être** nécessaires à la construction d'une action concrète de prévention, l'évaluation de l'action et de l'étudiant (*3 semaines*).
Cette partie théorique est réalisée, au sein des instituts de formation, par les équipes pédagogiques, par les professionnels de l'éducation nationale, par des professionnels d'associations spécialisées sur les thématiques traitées et des intervenants compétents en méthodologie dans le champ de la santé publique comme l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS). Elle mobilise les matériels pédagogiques développés par Santé Publique France.
- **La préparation et la réalisation des actions de prévention auprès du public** (*3 semaines*)
Réalisées collectivement par des étudiants de différentes filières, les actions consistent à délivrer des messages de prévention adaptés au public et à animer des ateliers sur des thématiques choisies en concertation avec les lieux d'accueil et en fonction de l'âge des publics.
Les temps de réalisation des actions sont répartis sur la base de 3 séances de 2h auprès d'une même classe.
Chaque groupe d'étudiants en santé (en binôme ou trinôme) dispose d'un référent pédagogique dans son institut de formation et d'un référent de proximité sur le lieu d'accueil et d'intervention.
- **Un dispositif d'évaluation** a été mis en place par le ministère de la Santé afin de recueillir les données, d'une part, auprès des comités stratégiques régionaux, et d'autre part, auprès des étudiants.



Bilan 2018-2019 du service sanitaire en océan Indien

Suite à la première année de déploiement du service sanitaire, l'ARS Océan Indien et le Rectorat, avec l'ensemble des partenaires, dressent aujourd'hui un bilan du dispositif. Ce dernier permet de mettre en perspective sa déclinaison pour la prochaine rentrée.

Étudiants concernés

Près de 400 étudiants en médecine, maïeutique et soins infirmiers ont été concernés par le dispositif :

- **À La Réunion :**
 - ✓ 218 étudiants infirmiers de 2^{ème} année
 - ✓ 24 étudiantes sages-femmes de 4^{ème} année
 - ✓ 108 étudiants en médecine de 3^{ème} année
- **À Mayotte :**
 - ✓ 35 étudiants infirmiers

Publics concernés par les actions de prévention et d'éducation à la santé

Pour la première année de création et de mise en œuvre du service sanitaire, les étudiants en service sanitaire sont intervenus exclusivement en milieu scolaire auprès des enfants à Mayotte, et des collégiens et lycéens à La Réunion :

- **97 établissements scolaires ont accueilli les étudiants à La Réunion :**
 - ✓ 55 collèges, dont 42 situés en REP et REP+
 - ✓ 29 lycées
 - ✓ 13 lycées professionnelsSoit un total de 23 718 élèves bénéficiaires de la 6^{ème} à la terminale, de 12 à 18 ans, ce qui représente environ 25 % des élèves des collèges et lycées de La Réunion :
 - 571 classes de collèges, soit 14 626 élèves
 - 384 classes de lycées, soit 9 092 élèves
- **11 écoles élémentaires ont accueilli les étudiants à Mayotte :**
 - ✓ 53 classes élémentaires, soit 1360 élèves du CP au CM2, de 5 à 11 ans

Les thématiques abordées :

- **Éducation à la sexualité : 225 classes à La Réunion / 4 classes à Mayotte**
- **Addictions : 490 classes à La Réunion / 15 classes à Mayotte**
- **Activité physique : 55 classes à La Réunion**
- **Nutrition : 185 classes à La Réunion / 19 classes de 9 à 12 ans à Mayotte**
- **Hygiène bucco-dentaire : 15 classes de 5 à 7 ans sur Mayotte**

Ces actions de prévention et d'éducation à la santé, réalisées auprès d'écoliers, de collégiens et de lycéens, font l'objet de présentations lors de la réunion du 28 juin, sous forme de retours d'expériences, au cours desquels s'exprimeront à la fois les étudiants, les référents pédagogiques des instituts de formation et de l'UFR Santé, mais aussi, un chef d'établissement et un référent de proximité des établissements d'accueil.



Suivi et accompagnement du déploiement du dispositif

Co-présidé par la Directrice Générale de l'ARS Océan Indien, et le Recteur de la région académique de La Réunion, un comité régional stratégique a été constitué en juin 2018.

Sur la période 2018-2019, il s'est réuni à 6 reprises afin de suivre, de réajuster et d'évaluer le déploiement du dispositif, de repérer les difficultés et les pistes d'amélioration pour les années à venir.

Sa composition associe l'ensemble des partenaires concernés par le service sanitaire :

- UFR Santé,
- Instituts d'études en santé,
- Collectivités territoriales (conseil régional et conseil départemental),
- DIECCTE,
- IREPS,
- Service de santé des armées,
- Représentants des étudiants de chaque filière de santé.

Les missions du comité sont de :

- déterminer la stratégie de mise en œuvre du service sanitaire,
- définir les thématiques et les publics-cibles prioritaires,
- contribuer à faciliter la mise en place opérationnelle à La Réunion et à Mayotte.

Ce comité veille également à la coordination du dispositif entre les différents acteurs et s'assure du respect des règles édictées par les textes : pluridisciplinarité, répartition des lieux d'intervention sur l'ensemble des territoires, prise en charge des frais de déplacements des étudiants, évaluation.



Perspectives 2019/2020 : élargir le dispositif pour lutter davantage contre les inégalités

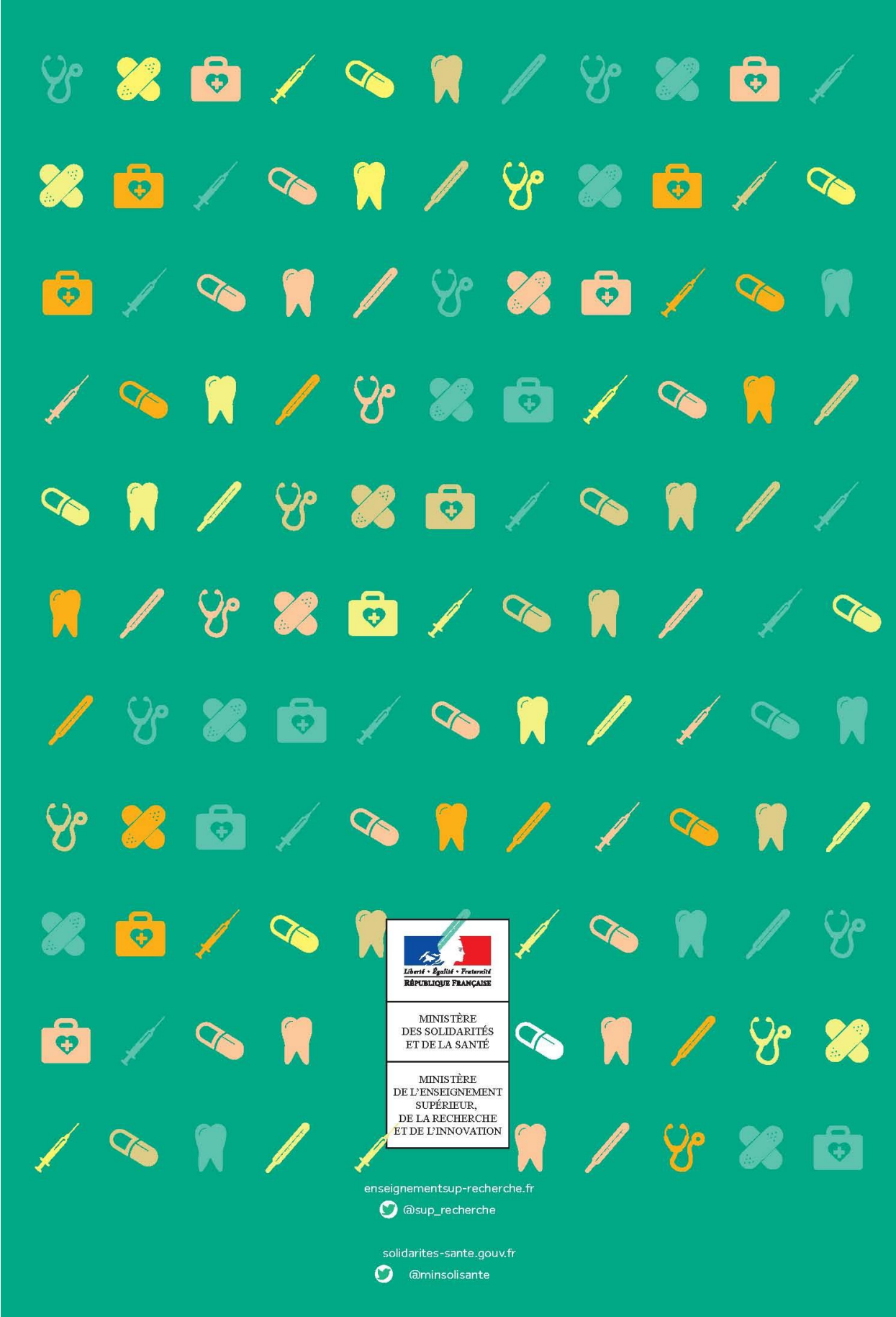
Pour la promotion 2019-2020, les partenaires prévoient les actions suivantes :

- **Intégration des étudiants en masso-kinésithérapie**
- **Ouverture du dispositif à la Réunion à d'autres établissements scolaires** : collèges du réseau d'éducation prioritaire (REP et REP+) et leurs écoles volontaires ayant un volet santé dans leur projet d'école pour les élèves du cycle 3 de l'académie de La Réunion
- **Proposition d'ouverture aux établissements de l'enseignement privé** sous contrat ou du ministère de l'agriculture
- **Ouverture à d'autres lieux d'accueil pour les étudiants** : Régiment du service militaire adapté (RSMA).

Les projets suivants seront développés :

- Mise en place d'un tronc commun de 3 jours pour toutes les filières (enseignements en santé publique, démarche projet, etc.)
- Élargissement des thématiques : utilisation raisonnée des écrans, hygiène corporelle et environnementale, gestes et postures.





MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

enseignementsup-recherche.fr

@sup_recherche

solidarites-sante.gouv.fr

@minsolisanste

